

Infos Agglo / Mairie 2

- Acheter, rénover son logement sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- France Services / Bon à savoir
- Infos pratiques / Parcours de citoyenneté
- Carte nationale d'identité et de passeport

Urbanisme 4

- Actualités / Urbanisme

Finances 5

- Compte administratif 2021
- Distributeur de billets

Aménagement 6

- Le mot de l' élu

Enfance / Jeunesse 6

- Du nouveau à la cantine
- Chapeau les artistes !
- École Saint Joseph, le mot du directeur
- À la découverte du cadastre

DOSSIER Environnement 8

- La Coulée verte

Votre ville 10

- Extension du cimetière
- Le Petit Fief, son fournil

Rénovation 12

- Des travaux dans les locaux de la mairie
- Voirie et travaux / Toilettes publiques

Social 13

- Le CCAS, Bilan d'activité 2022
- L'EHPAD des Boutons d'Or / Commission citoyenneté

Culture 14

- La bibliothèque en 2022

Recensement 15

Votre commune en images 16

édito



Chères Aiguillonaises, Chers Aiguillonnais,

Souhaitons la bienvenue à ce nouveau magazine municipal qui met en lumière un retour sur cette année 2022. A travers sa nouvelle maquette et ses nouvelles rubriques, vous y trouverez les sujets qui concernent notre commune et qui vous concernent. Ce magazine est une première édition et ce nouveau format a vocation à évoluer au fil des prochaines publications, en y accueillant vos remarques. Aujourd'hui, et encore plus qu'hier, face à un environnement géopolitique très tendu qui engendre de nouvelles difficultés, notamment énergétiques, qui viennent s'ajouter à la crise sanitaire que nous subissons depuis deux ans, il en va de la responsabilité de chacun. Ensemble veillons à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage, que ce soit dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs et dans nos foyers. Ainsi, toutes les installations municipales sont désormais programmées

pour maintenir une température de 19° et l'extinction de l'éclairage public se fera sur toute la commune entre 22h00 et 6h00. Ces actions permettront non seulement des économies substantielles, mais répondront également à des objectifs écologiques devenus nécessaires. Soyez assurés que toute l'équipe municipale et moi-même sommes, toujours et encore à pied d'œuvre et maintenons le cap pour tenir nos engagements. Face à tous les défis qui se présentent à nous pour le court et le moyen terme, nous restons résolument positifs, actifs et déterminés. Entouré de mon équipe et des services municipaux, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2023. Qu'elle soit empreinte de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

A. Coquelain

Maire de L'Aiguillon sur Vie

VOTRE NOUVEAU GUIDE DES ASSOCIATIONS

Cette année notre bulletin municipal est devenu le journal de L'Aiguillon sur Vie ! Vous retrouverez toutes les informations concernant les associations sous une nouvelle forme, « le livret des associations ». D'un format un peu plus petit, pratique, et que l'on pourra remettre aisément aux nouveaux arrivants qui sont demandeurs de ce type de publications.

Rendez-vous au printemps pour cette parution.

Catherine FEUILLÂTRE,
Commission vie associative et culturelle

Participez
aux vœux du Maire
le samedi 14 janvier
à 18h00 à la Grange
de la Florinière suivis
d'un cocktail.



ACHETER, RÉNOVER SON LOGEMENT SUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

« Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération » soutient l'accèsion à la propriété et l'aide à l'amélioration de l'habitat, dans le cadre d'un nouveau programme d'aides mis en œuvre de 2021 à 2026.

Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération, vous pouvez investir à L'AIGUILLON SUR VIE pour vous y installer.

Une aide financière à l'accèsion à la propriété (sous conditions) peut être apportée pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à construire ou pour l'acquisition d'un logement ancien (construit avant le 1^{er} janvier 1990). La demande d'aide doit être effectuée **AVANT** l'acquisition du terrain ou du logement ancien.

Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération, vous pouvez améliorer le confort de votre logement.

Au côté de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Communauté d'Agglomération finance les aides à l'amélioration de l'habitat : rénovation énergétique, travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et à la dépendance, création ou rénovation d'un logement locatif, rénovation des façades dans le périmètre urbain.

Pour tout renseignement concernant les aides dont vous pouvez bénéficier, contactez le service « habitat » de la Communauté d'Agglomération **au 02 51 54 54 19 ou par message : habitat@payssaintgilles.fr**.

La Communauté d'Agglomération prend en charge l'accompagnement de votre projet : rapport de diagnostic de votre logement, audit énergétique, préconisation de travaux, montage du dossier de demande de subventions jusqu'au paiement des aides.

IMPORTANT :

- ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les accords de subventions.
- les travaux de rénovation énergétique devront être réalisés par des professionnels RGE.



BON À SAVOIR

Au Pays de Saint Gilles Croix de Vie les coquillages se recyclent

Déchèterie Quelques exemples de coquillages acceptés pour être transformés en porcelaine



Moules
Palourdes



Saint-Jacques
Pétoncles



Huîtres



Bigorneaux
Bulots



Les interdits :

serviettes en papier, citrons, rince-doigts, cure-dents, crustacés, sacs plastiques



payssaintgilles.fr

FRANCE SERVICES

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives en ligne ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?



Contactez l'espace France Services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie !

Les agents de l'espace France Services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, créé depuis 2020, sont là pour vous, que ce soit pour vous accompagner dans vos démarches en ligne auprès des services publics du quotidien (carte nationale d'identité, permis de conduire, carte grise, retraite, allocations CAF, complémentaire santé, impôts...), comme pour vous accompagner dans les usages quotidiens et bonnes pratiques du numérique.

Vous serez reçu sur rendez-vous :

- toute l'année, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, ZAE le Soleil Levant (sauf fermetures exceptionnelles). Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.
- ou à L'Aiguillon sur Vie, dans les locaux de la mairie.

Pour s'informer et prendre rendez-vous avec un agent France Services, un numéro unique : 02 51 55 55 55.

Consultez toute l'offre France Services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sur <https://payssaintgilles.fr/france-services/>

**INFOS PRATIQUES****MARCHÉ :**

Tous les mercredis matin sur la place du foyer rural se tient le marché alimentaire de l'Aiguillon de 8h à 12h. Vous y retrouverez un poissonnier, un charcutier, un maraicher, une vendeuse d'épicerie fine, un vendeur de produits de canards vendéens et un traiteur antillais.

**L'AGENCE POSTALE :**

L'agence postale vous accueille le lundi de 14h à 16h30, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h15 à 11h30 // Numéro de tél. : 02 51 22 80 50

**LA MAIRIE :**

La mairie vous accueille le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h, le mardi de 9h à 12h et, du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h // Numéro de tél. : 02 51 22 80 52

**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ****RECENSEMENT****« LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ »****QUI ?**

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

QUELLE OBLIGATION ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT

Pour établir ou renouveler votre carte nationale d'identité ou votre passeport, vous devez vous rendre dans une mairie habilitée pour ce service. Dans l'arrondissement des Sables d'Olonne : Les Sables d'Olonne, Saint Hilaire de Riez, Challans, La Mothe Achard et depuis peu la mairie d'Aizenay vous reçoivent sur rendez-vous. Votre présence est obligatoire au dépôt du dossier pour la prise d'empreintes et au retrait du passeport et/ou pièce d'identité. Les mineurs devront être présents et accompagnés de leur représentant légal.

Pour vos démarches en ligne :
**AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS :**
<https://ants.gouv.fr>

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**Les pièces à fournir :**

- La pré-demande effectuée sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés. Attention bien utiliser le site « ants.gouv.fr », aucun paiement, autre que le timbre fiscal de 25 euros en cas de perte ou vol, ne vous sera demandé.
- Deux photos d'identité (conformes à la norme passeport/CNI).
- Un document d'identité officiel comportant une photo, en cas de première demande.
- Un acte de naissance avec filiation délivré par la mairie de votre lieu de naissance en cas de première demande, sauf si la commune de votre lieu de naissance a dématérialisé les actes.
- Un justificatif de domicile original de moins d'un an, au nom du demandeur (facture de consommation). En cas d'hébergement chez un tiers : une attestation sur l'honneur de l'hébergeur certifiant la résidence du demandeur à son domicile, la pièce d'identité et un justificatif de domicile original de l'hébergeur.
- L'ancienne carte en cas de renouvellement.
- Un acte de mariage de moins de 3 mois si changement d'état-civil.
- Un acte de décès si le conjoint est décédé.
- Le Jugement de divorce pour conserver le nom marital, si autorisé.

À prévoir, en plus, pour un mineur :

- En cas de divorce ou séparation : fournir le jugement.
- Si garde alternée, il faut l'autorisation du 2^{ème} parent avec copie de la CNI et son justificatif de domicile original de moins d'un an.

**PASSEPORT****Les pièces à fournir :**

- La pré-demande effectuée sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés. Attention bien utiliser le site « ants.gouv.fr », aucun paiement, autre que le timbre fiscal, ne vous sera demandé.
- Un timbre fiscal de 86 € que vous pouvez acheter en faisant votre pré-demande (en ligne) ou dans un bureau de tabac. (De 0 à 14 ans : 17 €. De 15 à 17 ans : 42 €).
- Deux photos d'identité (conformes à la norme passeport/CNI).
- Un document d'identité officiel comportant une photo, en cas de première demande.
- Un acte de naissance avec filiation délivré par la mairie de votre lieu de naissance en cas de première demande, sauf si la commune de votre lieu de naissance a dématérialisé les actes.
- Un justificatif de domicile original de moins d'un an, au nom du demandeur (facture de consommation). En cas d'hébergement chez un tiers : une attestation sur l'honneur de l'hébergeur certifiant la résidence du demandeur à son domicile, la pièce d'identité et un justificatif de domicile original de l'hébergeur.
- L'ancien passeport en cas de renouvellement.
- Un acte de mariage de moins de 3 mois si changement d'état-civil.
- Un acte de décès si le conjoint est décédé.
- Le Jugement de divorce pour conserver le nom marital, si autorisé.
- La CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans pour la première demande de passeport.

À prévoir, en plus, pour un mineur :

- En cas de divorce ou séparation : fournir le jugement.
- Si garde alternée, il faut l'autorisation du 2^{ème} parent avec copie de la CNI et son justificatif de domicile original de moins d'un an.

ACTUALITÉS URBANISME



UNE QUESTION REVIENT SOUVENT DANS LES CONVERSATIONS : LES « ANTENNES » INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE SONT-ELLES DANGEREUSES ?

Le télé service Cartoradio permet d'identifier l'emplacement d'antennes radioélectriques, d'obtenir des informations sur les services qu'elles portent, et de connaître, pour des emplacements donnés, des résultats de mesures de champs électromagnétiques synthétisés dans une fiche de mesures.

Ce téléservice permet à toute personne qui le souhaite de demander gratuitement une mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques soit dans les locaux d'habitation, soit dans les lieux accessibles au public. Il n'est pas applicable pour les ondes émises par les lignes électriques, notamment les lignes à haute tension.

Le formulaire doit être impérativement signé par un organisme habilité (collectivités territoriales, associations

agrées de protection de l'environnement, fédérations d'associations familiales, ...), puis adressé par le demandeur à l'Agence nationale des fréquences qui instruit la demande et dépêche un laboratoire

accrédité indépendant pour effectuer la mesure.

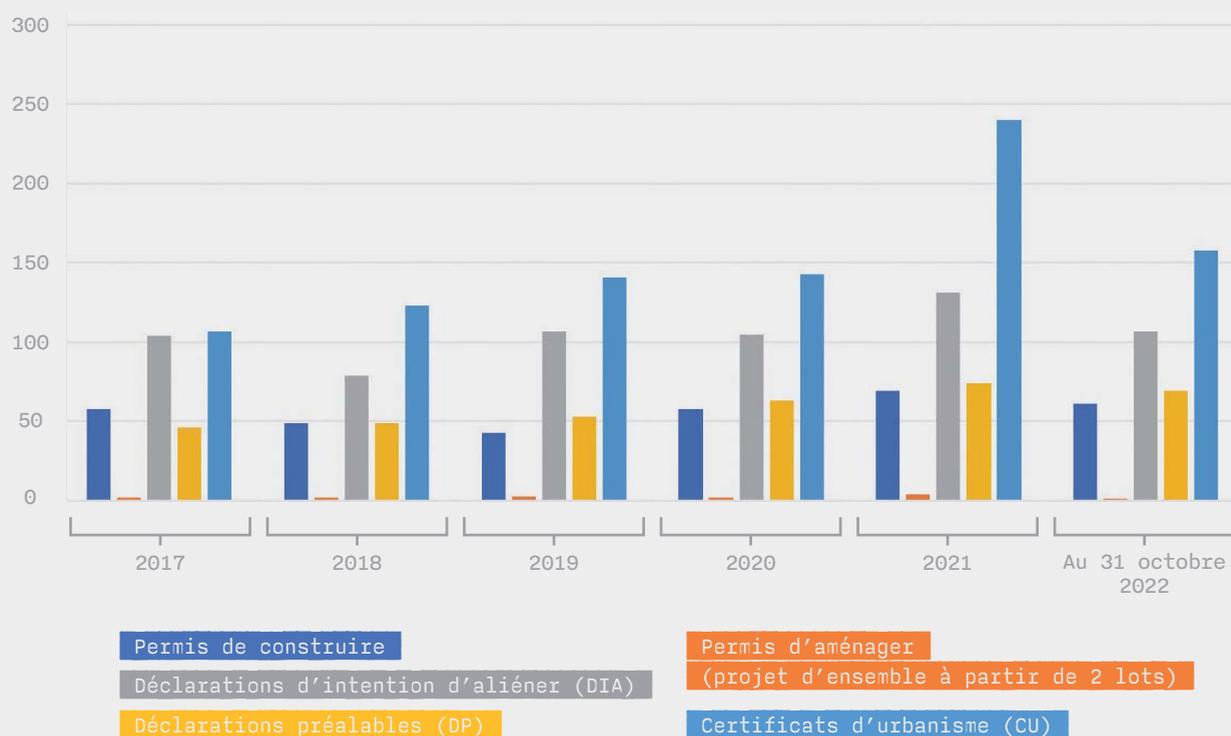
Les résultats des mesures sont ensuite rendus publics par l'Agence nationale des fréquences sur le site www.cartoradio.fr

CE TÉLÉSERVICE PERMET DE DEMANDER GRATUITEMENT UNE MESURE DE L'EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Pendant l'été 2022, la commune de L'Aiguillon sur Vie a fait réaliser des mesures sur les 3 antennes présentes sur son territoire. Les résultats sont accessibles via www.cartoradio.fr.

Vous trouverez également informations et diverses brochures portant sur les fréquences sur le site de l'ANFR, l'Agence Nationale des Fréquences www.anfr.fr.

STATISTIQUES SERVICE URBANISME



QUELQUES PRÉCISIONS !

Les **DIA** apportent des informations sur les ventes réalisées à L'Aiguillon sur Vie en 2022 (jusqu'au 31 octobre) qui concernent :

- 48 terrains non bâtis
- 56 bâtis sur terrains propres
- 62,5 % des acquéreurs ont leur domicile en Vendée au moment de la signature du compromis de vente.

NB : les ventes de terrains agricoles ne sont pas comptabilisées et les bâtiments professionnels ne sont pas pris en compte ci-dessus.

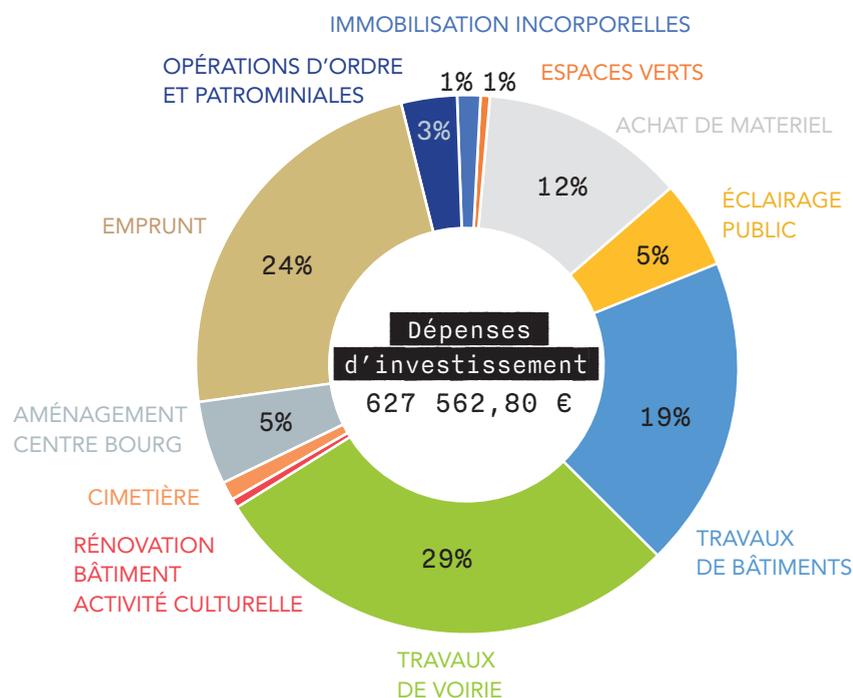
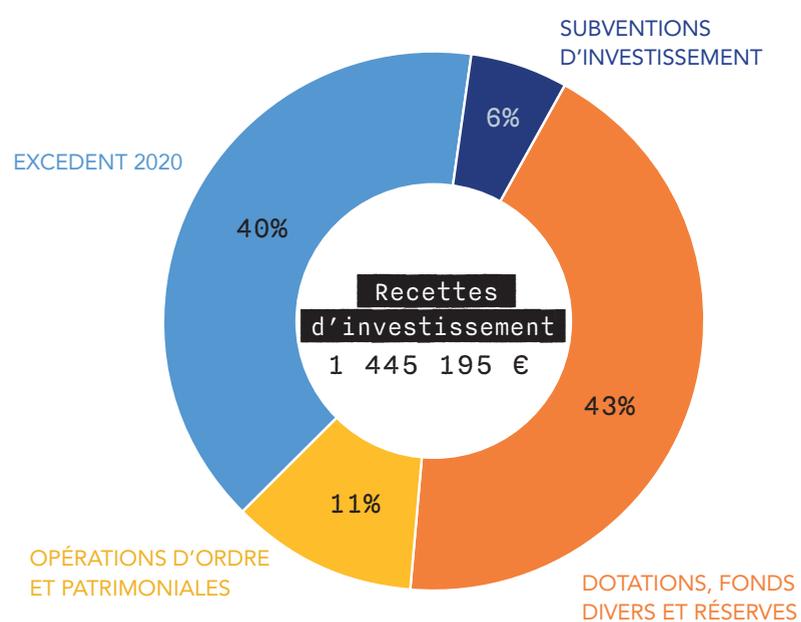
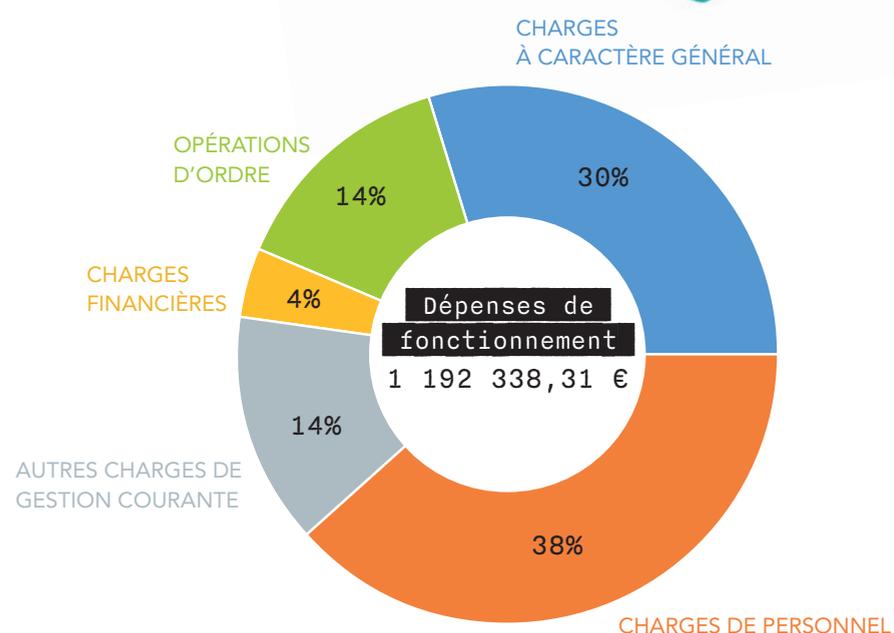
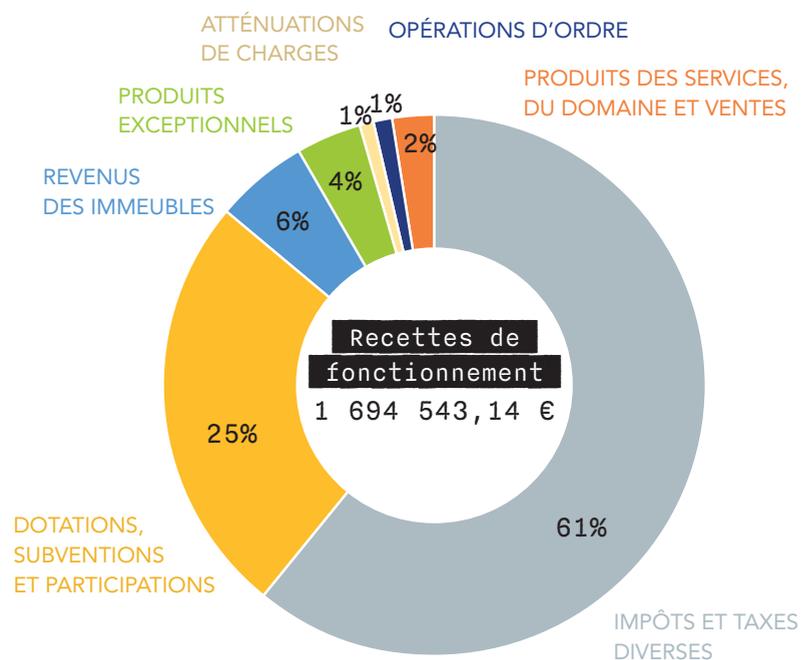
Les **PC** (permis de construire) concernent :

- 27 résidences principales
- 2 résidences secondaires
- 6 constructions destinées à la location.

Les autres permis de construire concernent des bâtiments agricoles ou professionnels, ou des extensions de bâtiments existants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Dans une volonté de transparence de nos finances publiques, nous avons décidé, à partir de cette année, de vous communiquer les dépenses et les recettes réelles en fonctionnement et en investissement pour l'année précédente. En fonctionnement nous avons dégagé un excédent de 502 204,83 € pour l'année 2021. Cet excédent a été reversé en partie à notre budget d'investissement 2022. Cela a contribué à l'autofinancement de nos projets.



DISTRIBUTEUR DE BILLETS



L'agence bancaire a décidé de ne plus louer le local rue Clemenceau à la fin de la convention. La suppression anticipée du distributeur de billets a surpris tout le monde, y compris la municipalité non informée. Le Maire de la commune, André Coquelin, est à la recherche de la meilleure solution pour que cet équipement soit à nouveau proposé aux administrés, dans les meilleurs délais possibles.



Le Mot de l'Élu

Conseiller délégué à l'aménagement de la traversée du bourg depuis 2 ans, c'est avec enthousiasme que j'ai récemment été nommé 5^{ème} adjoint.

Naturellement, le pilotage du projet de l'aménagement de la traversée du bourg reste dans le champ de mes délégations. La concrétisation d'une partie de ce projet devrait débuter d'ici la fin de l'année 2023 avec le démarrage des travaux du renouveau de notre centre bourg. Avant cela, il faudra s'armer de patience et d'abnégation car le premier semestre 2023 sera marqué par les travaux

obligatoires d'assainissement. Je suis toutefois certain que ces périodes éprouvantes de travaux seront rapidement oubliées au cœur d'un bourg valorisé et retrouvé.

Par ailleurs, ce poste d'adjoint va me permettre de m'impliquer un peu plus dans la vie communale et notamment à travers deux projets :
En premier lieu, la réflexion et l'étude pour la création d'un centre périscolaire communal qui pourrait permettre de répondre au nombre croissant d'élèves et à l'exiguïté des locaux actuels.

Puis, la poursuite de l'évolution de la cantine scolaire pour offrir à nos enfants des aliments plus sains et naturels. Parce que la nutrition des enfants est essentielle, l'ambition est d'aller plus loin dans la recherche de qualité de confection et de fraîcheur des repas, de localité des produits ainsi que dans l'accueil des enfants. J'ai à cœur de mener ces projets à bien pour chacun et pour la commune.
Merci pour votre confiance.

Sébastien GIVRAN
5^{ème} Adjoint

DU NOUVEAU À LA CANTINE

Votre équipe !



Florence
BARRETEAU



Isabelle
RONDEAU



Hélène
JOUBERT



Marie
MOIZEAU

L'association « La bonne fourchette » a été dissoute le 31 août 2022. Après discussions et réflexions, le Conseil Municipal a décidé de reprendre la gestion de la restauration scolaire. Pour cette année scolaire, le choix du prestataire s'est porté sur « RESTORIA » avec des repas composés de 40 % de produits issus de l'agriculture biologique, et plus locaux, cuisinés sur place à Bournezeau en Vendée. Une diversité du pain (pain blanc, tradition) est proposée chaque

jour, par la boulangerie Peaudeau (l'Aiguillon sur Vie). La municipalité a également fait le choix de modifier la tarification. Certaines familles bénéficient ainsi du prix d'un repas à 1 € par enfant, calculé en fonction du quotient familial, grâce à une convention entre la commune et l'Etat, établie sur 3 ans.

Environ 125 repas sont servis par jour, par Florence Barreteau, Isabelle Rondeau, Hélène Joubert et Marie Moizeau.

Les menus via le site internet de la commune :
Site de la commune de l'Aiguillon sur Vie >>>
Enfance et Jeunesse >>> Restauration scolaire >>>
Menu cantine

Exemple de menu pour le mois de décembre :

		SEMAINE DU 12 au 18 décembre 2022				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>Une cantine vraiment engagée</p> <p>1/ La VRAIE cuisine</p> <p>2/ VRAIMENT de chez nous</p> <p>3/ L'agriculture VRAIMENT bio</p> <p>4/ De VRAIS produits de qualité</p> <p>5/ VRAIMENT bon pour la planète et pour l'économie</p>	Entrée	Salade verte et oeuf	Ballottine de volaille		Salade de riz bio et maïs vinaigrette	Pâtes bio d'hiver
	Plat principal	Pâtes bio à la bolognaise végétarienne	Colin sauce crustacés		Blanc de dinde Label Rouge braisé	Mijotée de boeuf bio
	Garniture		Pomme pin		Carottes à la crème bio	Haricots verts bio à l'ail
	Produit laitier	Emmental	Saint Paulin bio			
	Dessert	Fruit de saison	Roulé au chocolat à partager		Fruit de saison	Yaourt sucré vanille bio



CHAPEAU LES ARTISTES !

Durant les vacances d'été, le Conseil Municipal des Enfants a embelli le transformateur de l'école.

Les jeunes ont pu partager et échanger sur différentes techniques de peinture avec l'aide de Mr Trichet (artiste peintre).

Ce projet leur a beaucoup plu, les enfants se sont montrés très enthousiastes et intéressés.

De ce fait, cette action a été reconduite sur le transformateur, à l'entrée de la commune, route de Challans.

Les arbres fruitiers du projet « Une naissance, un arbre » ont été plantés le samedi 26 novembre pour des enfants nés en 2021, avec l'accord des parents.

Une petite gravure avec le prénom et la date de naissance

de l'enfant a été apposée à côté de chaque arbre.

Les jeunes conseillers se sont beaucoup investis afin d'obtenir une subvention du conseil régional pour l'achat des arbres et du matériel.

Enfin, les membres de cette commission ont grandi ! Et nous arriverons sur la fin de ce conseil début 2023.

Une prochaine élection sera organisée en partenariat avec des enseignants de l'école Saint Joseph. Pour fêter le départ du mandat (2022/2023) et souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus, une boom sera organisée au mois de mars avec goûter, musique et présence des adultes.

Laëtitia MARECHAL
Commission Enfance Jeunesse

LE MOT DU DIRECTEUR

Les 147 élèves inscrits à l'école « Saint Joseph » cette année sont répartis dans 6 classes :

- classe de Petite section : Mme OGER Laurence, aidée par Mme BARIL Fanny.
- classe de Moyenne section : Mme NOURY Marie-Laure et BRETON Christelle, aidées par Mme COGNY Marie.
- classe de Moyenne section et Grande Section : Mme MORNET Marine, aidée par Mme JARRY Alice.
- classe de Cours Préparatoire et CE1 : Mme DORN Magalie.
- classe de CE1, CE2 : Mr BERNARD Bertrand.
- classe de CM1, CM2 : Mr CHARRIER Gaëtan et Mme PAJOT Chrystel.

3 personnes supplémentaires complètent l'équipe pédagogique : Mme FILLOUX Dominique, Mme BRITON Christiane et Mme GILBERT Perrine. Elles sont chargées d'accompagner des élèves à besoins particuliers.

Tous les enseignants assurent le soutien scolaire.



Notre projet pédagogique qui s'intitule « Si près de chez toi ...les langues et le patrimoine » amènera les enfants à découvrir les richesses de notre environnement : la découverte ou la redécouverte des jeux traditionnels, du patois, du patrimoine local et la participation à une chronique radio.

Des portes ouvertes sont prévues le samedi 22 janvier.

G. CHARRIER,
Le chef d'établissement

Afin d'inscrire votre enfant vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement le vendredi de préférence au 02 51 22 88 01 ou faire une demande de rendez-vous à l'adresse mail suivante : direction@laiguillon-survie-stjoseph.fr

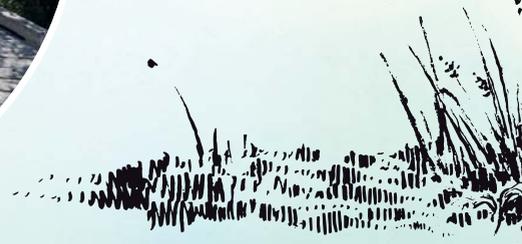
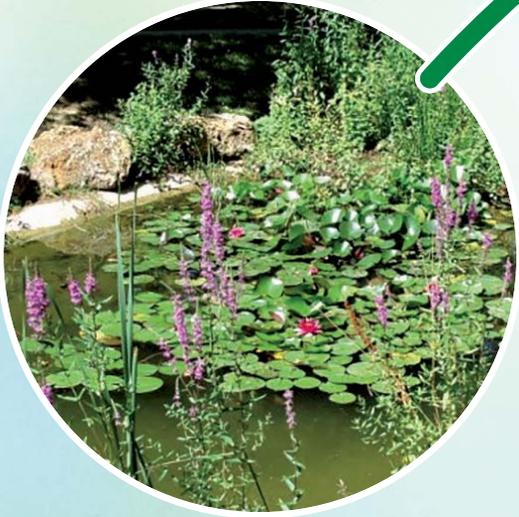
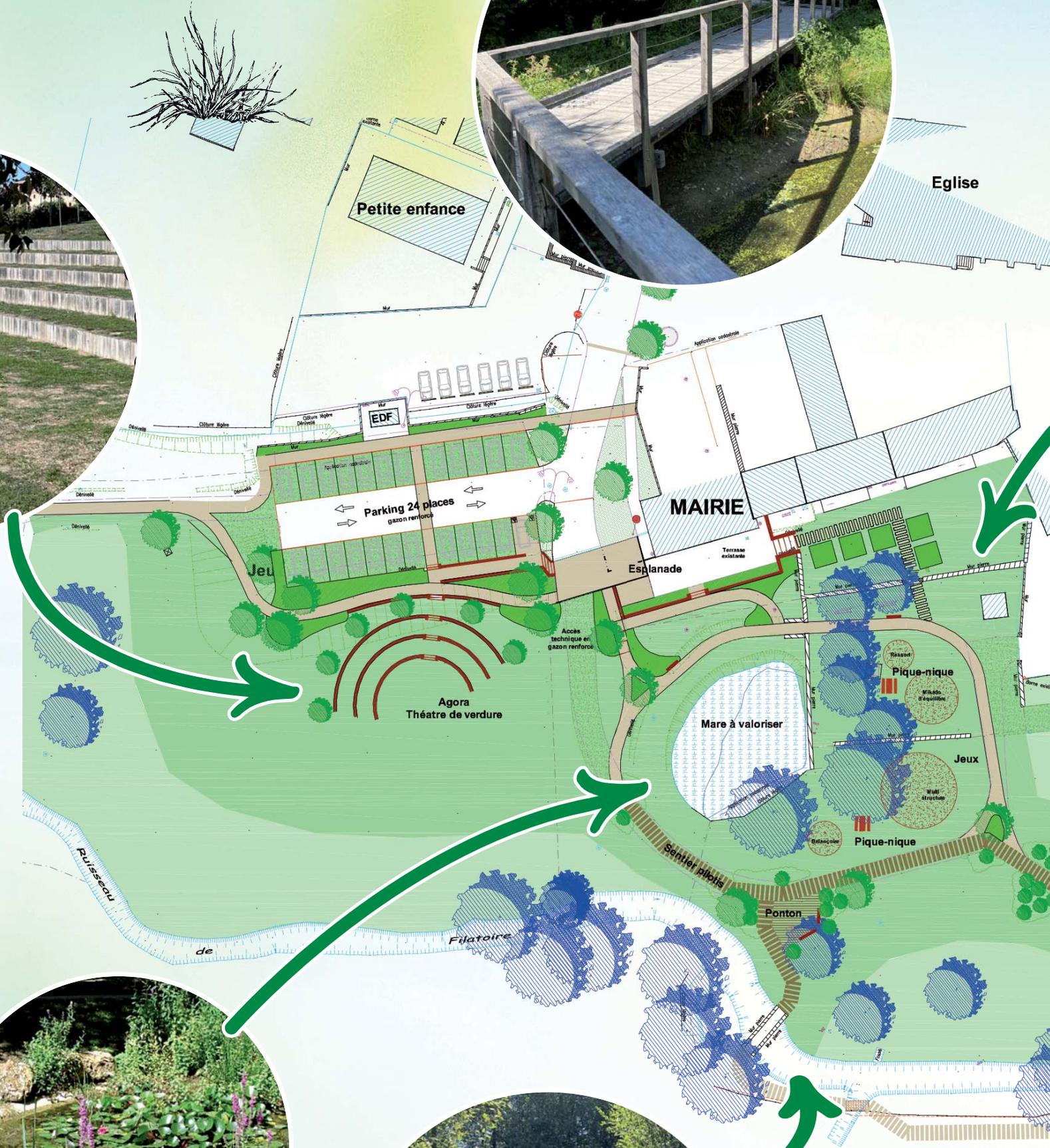
À LA DÉCOUVERTE DU CADASTRE



Mr Bernard et sa classe de CE1 CE2 de l'école Saint Joseph sont venus à la rencontre de Mr le Maire pour comparer la carte des trouvailles archéologiques réalisée par leurs soins avec le cadastre de la commune. Ce projet pédagogique est une découverte de l'histoire de l'Aiguillon sous tous ses aspects : l'histoire depuis la préhistoire qui a laissé de nombreuses traces, les anciennes traditions, la langue maraîchine, etc.

Mr Coquelin leur a expliqué l'implantation des maisons sur une commune, le Plan Local d'Urbanisme et ses règles, et a répondu à leurs questions. Les enfants ont expliqué leur travail de repérage sur la carte, et notamment des objets qu'ils découvriront à l'Historial de Vendée.





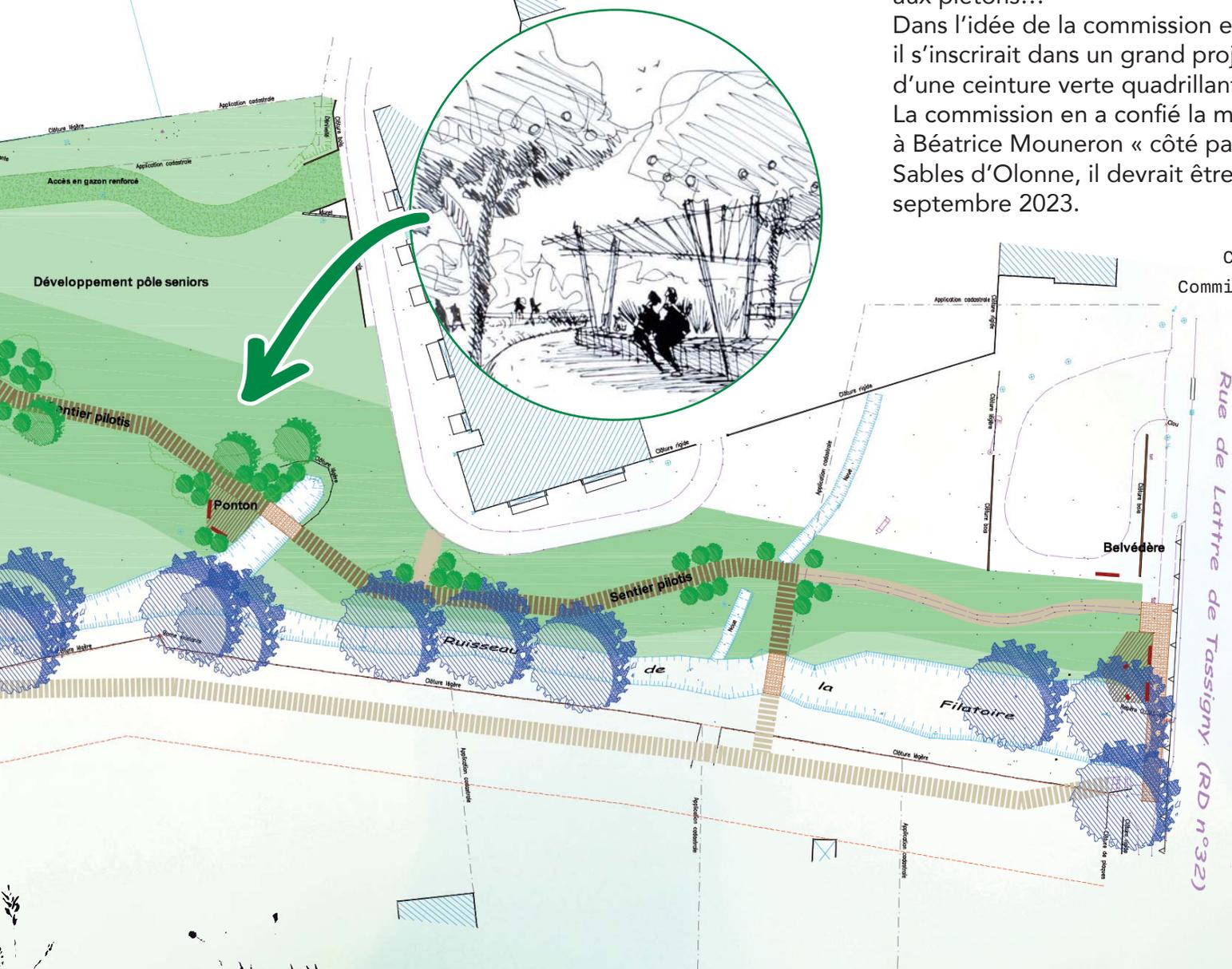
COMMISSION ENVIRONNEMENT LA COULÉE VERTE



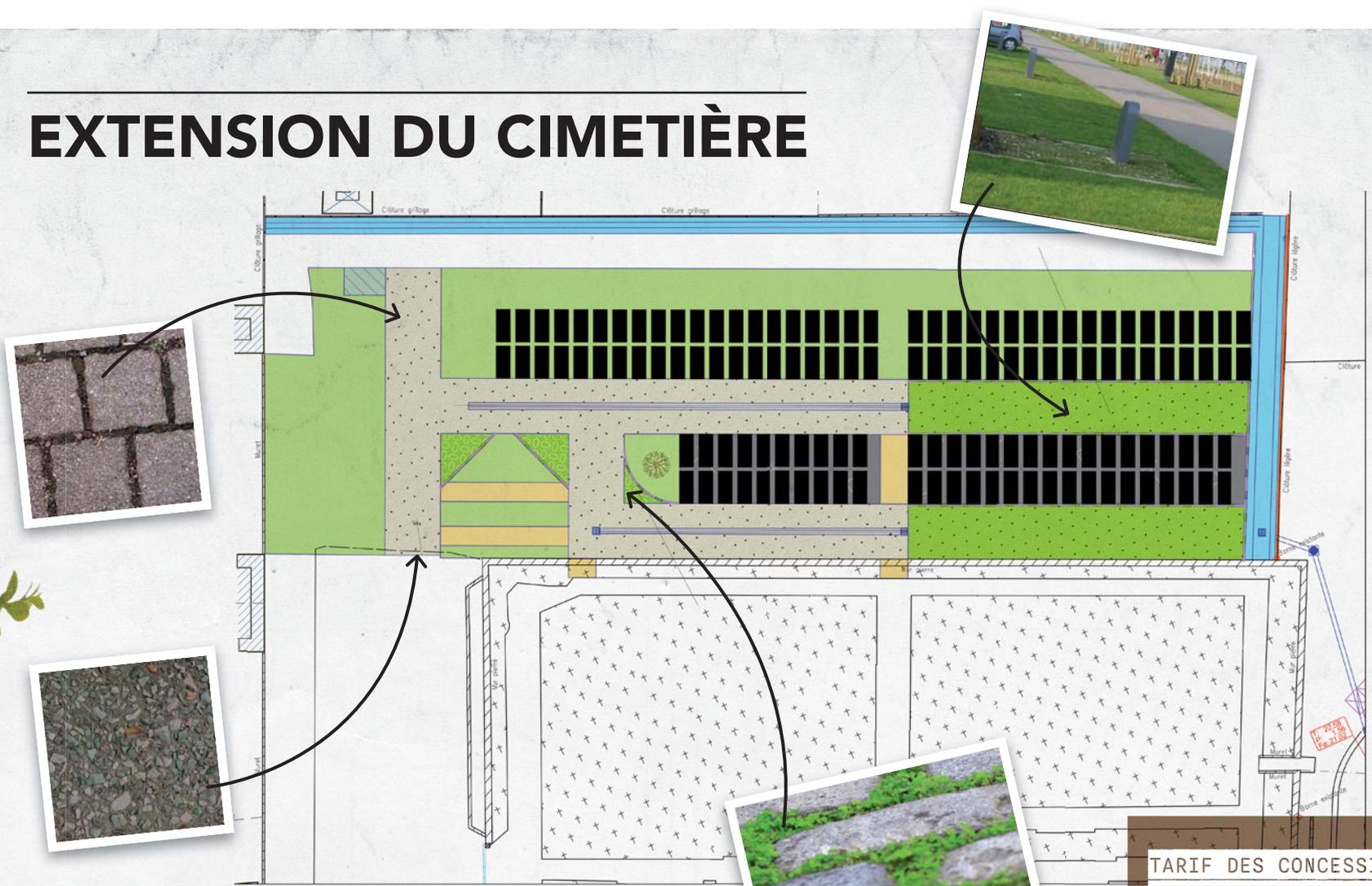
Ce projet est né de l'envie de valoriser cet espace naturel et d'en faire un lieu de rencontre intergénérationnel, accessible sur toute sa structure aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, aux piétons...

Dans l'idée de la commission environnement, il s'inscrirait dans un grand projet de création d'une ceinture verte quadrillant toute la commune. La commission en a confié la mission de création à Béatrice Mouneron « côté paysage » aux Sables d'Olonne, il devrait être commencé en septembre 2023.

Catherine FEUILLÂTRE
Commission Environnement



EXTENSION DU CIMETIÈRE



Dès le début de ce mandat, nous avons constaté que le cimetière communal, d'une superficie de 2614 m² et totalisant 400 concessions, arrivait à saturation face aux perspectives d'évolution démographique pour les années à venir. Il devenait nécessaire de lancer un projet d'agrandissement. Une parcelle d'une superficie de 1800 m², attenante à celle du cimetière actuel et propriété communale offrait la meilleure solution d'extension. Le projet a été approuvé par délibération du conseil municipal le 13 avril 2021.

Une étude hydrologique a été réalisée par la société OCE, ingénierie de l'aménagement de l'environnement. Une enquête publique a été ouverte du 16 août 2021 au 17 septembre 2021. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 4 octobre 2021. L'agence régionale de santé des Pays de la Loire a rendu son avis le 15 octobre. Un avant-projet d'aménagement a été réalisé par le service ingénierie de la communauté d'agglomération

du Pays de Saint Gilles Croix de Vie fin 2021. Au regard de l'ensemble de ces éléments, et à la suite de l'avis favorable émis le 24 février 2022 par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, Monsieur le Préfet de la Vendée a autorisé l'extension du cimetière par arrêté du 2 mars 2022.

IL DEVENAIT NÉCESSAIRE DE LANCER UN PROJET D'AGRANDISSEMENT.

Les études d'aménagements ont été finalisées par le service ingénierie en collaboration avec la commission voirie et travaux de la commune entre mars et octobre 2022. La commission s'est déplacée pour visiter et observer les aménagements réalisés dans les nouveaux cimetières des communes de Landevieille et Coëx.

L'extension comportera à terme deux travées pouvant recevoir 130 caveaux et deux espaces d'une capacité de 64 cavurnes. Elle permettra les inhumations pendant une vingtaine d'années.

Deux solutions sont mises en œuvre pour la réalisation des allées de circulation : en béton désactivé à proximité de l'entrée côté parking, et avec des dalles enherbées carrossables ailleurs pour favoriser la perméabilité aux eaux de pluie. Une noue est aménagée sur la périphérie nord est et un réseau d'eaux pluviales est construit et connecté à celui de la rue des Lilas. Le mur nord de l'ancien cimetière est conservé, deux accès sont percés pour accéder à l'extension. L'ensemble de l'extension du cimetière est clôturé.

Une première tranche de travaux est réalisée fin 2022 pour un budget d'environ 140 000 € TTC. Une deuxième tranche comprenant l'allée enherbée le long de la haie nord et la deuxième zone de cavurnes sera réalisée ultérieurement.

Freddy PRÉAUD

TARIF DES CONCESSIONS DE TERRAIN DES CAVEAUX ET CAVURNE

Cimetière communal

Concession d'un terrain de 2 m² pour inhumation :

- 15 ans : 70 €
- 30 ans : 125 €
- 50 ans : 210 €

Caveaux :

- Prix de vente d'un caveau 1 place : 900 €
- Prix de vente d'un caveau 2 places : 1 600 €

Concession d'un terrain de 60 cm x 60 cm pour une cavurne :

- 30 ans : 100 €
- 50 ans : 150 €

Cavurne :

Prix de vente d'une cavurne : 300 €

Espace cinéraire (3 urnes jusqu'à 4 urnes pour celui rectangulaire)

Pour une case dans le columbarium :

- 5 ans : 150 €
- 10 ans : 300 €
- 15 ans : 450 €
- 20 ans : 600 €
- 25 ans : 750 €
- 30 ans : 900 €
- Plaque identification : 30 €

Jardin du Souvenir :

- Cet espace est collectif. Son usage est gratuit. Cependant, il est obligatoire de faire installer une gravure normalisée de 130 x 155, sur le monument du souvenir, à la charge de la famille.

LE PETIT FIEF, SON FOURNIL



Votre ville

DESSIN M. BILLON, ancien architecte
des bâtiments de France

SON HISTOIRE

Sur le cadastre napoléonien, on ne trouve à l'emplacement du fournil qu'un carré, juste le four à pain, sans construction en avancée. On pense que le four à pain fut construit en 1818 comme en attestait une pierre portant cette épigraphe. Rien n'a changé sur le cadastre daté de 1895. Mais on peut supposer que les constructions n'ont pas tardé ensuite, la ferme ayant été exploitée à partir des années 1930 par une famille aiguillonnaise, mais peut-être n'étaient-ils pas les premiers à s'y installer.

Ensuite fut bâti le fournil qui engloba dans son pignon la gueule du four. Cette construction était en pierres, couverte de tuiles en tige de bottes. Dans un troisième temps, la souillarde et le poulailler qui représentent 1/3 de la longueur totale du bâtiment furent accolés au fournil. Les porcheries en contrebas ont été également édifiées en deux temps. La plus proche de la rue est la plus ancienne et contemporaine du fournil, le même travail des pierres permettant de le dire. La seconde fut accolée par la



Archives Départementales de la Vendée

suite, en conservant un passage entre les porcheries et le dôme du four. Celui-ci était couvert d'un toit à une pente vers les porcheries, en tuiles tige de bottes. Ces petits bâtiments possèdent chacun leur accès indépendant.

Plus récemment, le 13 Février 1972, une tempête a dévasté la toiture qui fut remplacée par des tôles de Fibrociment qui ont permis de le protéger. La voûte du four à pain a par ailleurs été démolie en 1975. On voit encore l'ensemble du bâtiment sur cette carte postale (prêtée par un particulier) années 50-60.



Aujourd'hui

AUJOURD'HUI

Malgré les années passées et les dégradations subies, cet ensemble présente un réel intérêt architectural, les pierres d'angles, les encadrements de portes et de fenestron, les trous de boulins... sont autant de témoignages de ces constructions mineures certes, mais qui constituent un petit patrimoine qu'il faut conserver.

A la fin du précédent mandat, le conseil municipal et le Maire Mr Naulet, ont envisagé une réhabilitation de l'ancienne ferme du Petit Fief.

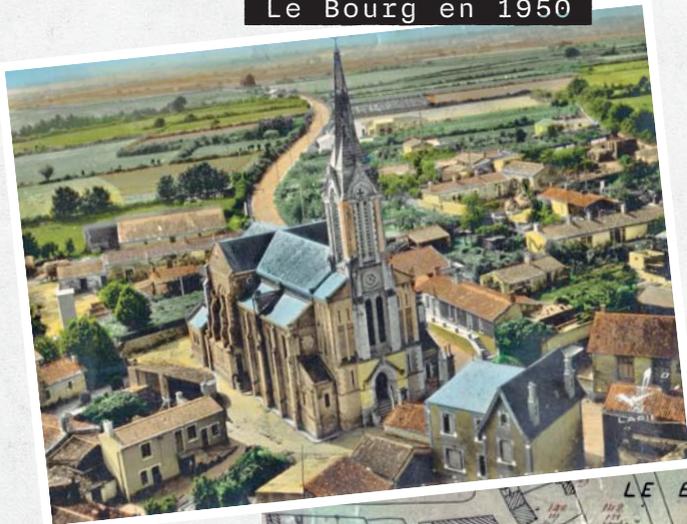
Lors de sa séance du 14 septembre 2021 au cours de laquelle ce bâtiment était évoqué, Mr Coquelin, Maire, a précisé que de nombreuses structures significatives sont déjà en place dans le fournil, et permettaient d'envisager de faire de cet ensemble non pas un musée communal comme imaginé antérieurement, mais plutôt un lieu unique dans le canton, à la fois pédagogique pour apprendre aux jeunes et aux adultes à partager le plaisir, le bon temps et surtout le savoir-faire de l'aliment de base traditionnel et quotidien de nombreuses cultures, lesquelles tournent toutes autour des céréales... et du pain.

Le conseil municipal a donc confirmé à l'unanimité la nécessité de procéder à la restauration du fournil du Petit Fief.

Une commission d'élus a été mise en place afin d'étudier le devenir de ce bâtiment car ce projet n'aura de sens que si ce lieu revit !

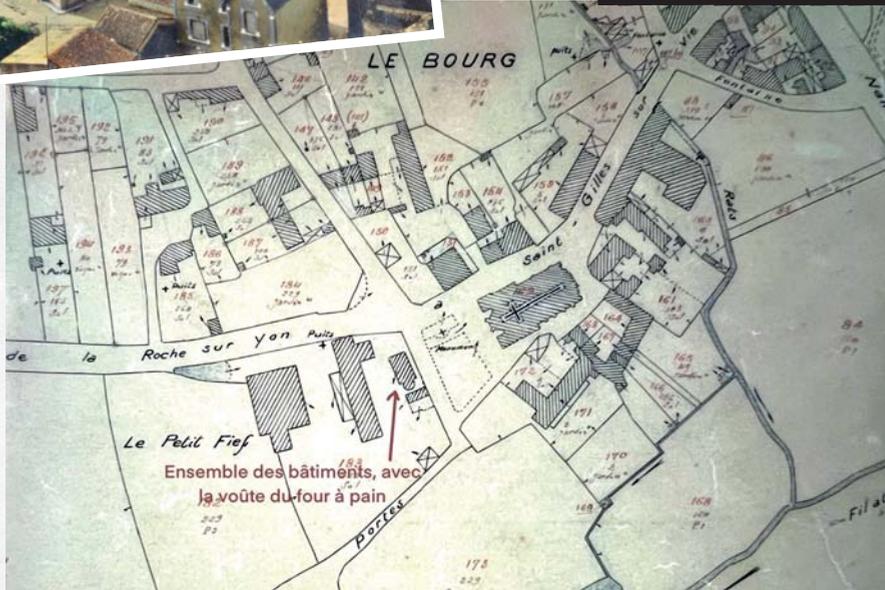
Catherine FEUILLÂTRE

Le Bourg en 1950



**CET ENSEMBLE
PRÉSENTE UN
RÉEL INTÉRÊT
ARCHITECTURAL**

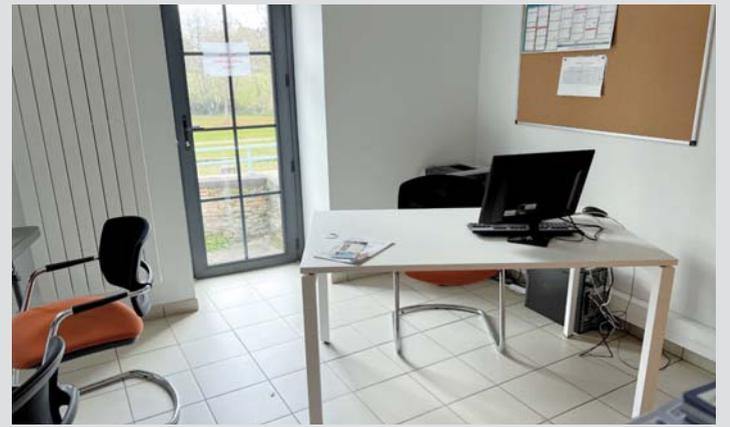
Cadastre 1950



DES TRAVAUX DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire et les élus ont décidé de mettre à disposition de l'équipe paroissiale, des locaux remis à neuf, indépendants, fonctionnels, agréables, avec des toilettes, une tisanerie, des rangements, un bureau et une salle de réunion. Ces travaux ont consisté en : démolition, carrelage, contre-cloisons, électricité, plomberie, chauffage. Seuls les faux plafonds, les menuiseries extérieures et les raccordements électriques ont été réalisés par des artisans. Les services techniques ont réalisé tous les autres travaux en plus de la maîtrise d'ouvrage (90 heures de travail, coût d'environ 25 000 euros).

Le 18 novembre, Monsieur le Maire a remis les clés au locataire des lieux, René Cougnaud curé de la paroisse de Saint Nicolas de Coëx, qui a vivement remercié la commune, en soulignant que l'Aiguillon était un lieu vraiment central pour la nouvelle paroisse, et qu'il y avait la chance de travailler avec une équipe très motivée de paroissiens. Un verre de l'amitié a terminé cette matinée.



Un bureau a été réaménagé pour accueillir le CCAS et France Services pour une meilleure fonctionnalité.

L'agence postale a bénéficié de travaux d'aménagement permettant un accueil plus agréable du public. Le bureau a été disposé autrement créant ainsi un espace fonctionnel pour notre agent.



VOIRIE ET TRAVAUX

Durant l'année 2022, la commission voirie et travaux a poursuivi son action sur la proposition et la priorisation des travaux de voirie nécessaires.

Liste des travaux réalisés en 2022 :

- L'affaissement à l'entrée de la mairie a été réparé et la liaison entre la mairie et l'agence postale a été sécurisée par un revêtement plus approprié.
- Impasse du clos des chênes, une haie structurée difficile à entretenir a été supprimée. Cette suppression avait été identifiée dans le cadre du diagnostic lors de la mise en place de la gestion différenciée. Le revêtement du trottoir a été repris.
- La rue de la déferlante a été reprise en parallèle des travaux de voirie du lotissement « entre terre et mer ». La couche de fond a été renforcée et un trottoir a été créé.
- Route de la marguerite, un affaissement a été purgé. La réfection de la voie et le curage des fossés ont été réalisés.
- Route de la brosse, le revêtement fortement dégradé en plusieurs endroits a été repris et les fossés ont été curés.

Le montant total de ces travaux s'élève à environ 266 000€ TTC.

Freddy PRÉAUD
Commission Voirie



TOILETTES PUBLIQUES

Les toilettes publiques semi-automatiques (lavage, désinfection et séchage automatiques) sont en services depuis cet été à côté de la mairie.



SYDEV

Les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public rue Clémenceau et rue des fiefs devaient être finalisés fin 2022.

L'éclairage public sur le parking du foyer rural a été rénové. Le montant de la participation communale est de 21 508 € TTC.

LE CCAS

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

Ce bilan d'activités qui couvre l'année 2022, met en lumière le travail accompli et donne à voir, dans leur diversité, l'ensemble des actions solidaires que porte la commune à travers son Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, socio-économiques, sociales et réglementaires importantes, le CCAS est l'outil principal de la politique sociale de l'Aiguillon sur Vie qui se définit par :

UNE PROXIMITÉ

les personnes qui ont une demande liée à une problématique sociale : aide alimentaire, recherche d'aides, soutien, ouverture de droit(s), aide administrative, conseils, etc. sont reçues lors de la permanence tous les vendredis de 9h à 12h, ou sur rendez-vous.

87 entretiens ont été réalisés pour 54 personnes reçues.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Si vous êtes une personne qui souhaite être contactée régulièrement par téléphone pour avoir un lieu et/ou pendant le plan grand froid, et/ou les épisodes de canicules, remplissez le document qui vous sera remis et le retourner en mairie. Vous serez contacté pour évaluer vos besoins. 55 personnes sont déjà appelées régulièrement.



Un goûter est par ailleurs organisé tous les trimestres afin de passer une agréable après-midi.

L'AIDE ALIMENTAIRE

En fonction de leur situation, certaines personnes peuvent bénéficier d'un colis alimentaire.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) gère le stock alimentaire et tous les 15 jours, le CCAS distribue aux personnes concernées un colis alimentaire et un « chèque produits frais » à utiliser chez Vival. Merci à Mr Métoui qui nous ouvre ses portes ainsi qu'aux généreux donateurs lors des collectes de la Banque Alimentaire. 16 adultes et 4 enfants ont bénéficié de cette aide.

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

C'est une démarche que le CCAS réalise avec COMPAS, spécialiste de l'ABS sur l'année 2023.

LES ANIMATIONS

- repas des aînés le 1^{er} juin
- tenue du bar lors de la Fête communale le 31 Juillet
- 1^{er} pique-nique de rentrée le 11 septembre
- "un air d'Angleterre" le 25 Novembre.

A noter dans vos agendas pour 2023, déjà quelques dates à retenir :

- repas des aînés le 9 février.
- "Forum bien vieillir à domicile" le 27 juin à la conserverie de Saint Gilles Croix de Vie de 13h30 à 19h30, à l'initiative du département et co-organisé avec le CIAS.
- pique-nique de rentrée en septembre.

Philippe ROUSSEAU
Conseil d'Administration

EHPAD, LES BOUTONS D'OR

QU'AVONS-NOUS VÉCU EN 2022 DANS NOTRE BEL ÉTABLISSEMENT ?



Et tout au long de l'année, n'oublions pas nos activités fortes que sont la Chorale des Boutons d'Or, la Musicothérapie, la Gym douce, la Médiation animale et bien sûr le quotidien autour des jeux, des activités ludiques, des gâteaux... bref la Vie quoi !

Voilà en partie ce qu'est le quotidien des résidents sachant que chaque jour l'ensemble des membres de l'équipe, l'ensemble des bénévoles et bien sûr tous les proches de résidents participent à faire de cet espace, un lieu de Vie agréable et convivial où l'on se plaît à penser que les résidents y trouvent un peu de bonheur et de sérénité.

L'équipe des Boutons d'Or
et la Directrice

COMMISSION CITOYENNETÉ

La création d'un Conseil des Sages était un objectif affiché dans notre profession de foi. Une délibération du conseil municipal a validé sa création et ses objectifs.

Le Conseil des Sages de l'Aiguillon sur Vie est composé de 10 personnes :

Bellouard Christiane, Forgeard Thérèse, Lor Eliane, Martineau Madeleine, Migné Anne-Marie, Barrau Pierre, Felizardo Jean, Guerin Philippe, Plez Elysée, Prouteau Christian. Monsieur Jean Felizardo a été nommé vice-président.

Les missions du Conseil des Sages sont fixées par la charte de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages (FFVCS).

Le Conseil des Sages est mis en place jusqu'à la fin du mandat.

En collaboration avec la commission.

Philippe Rousseau



LA BIBLIOTHÈQUE DE L'AIGUILLON EN 2022

quelques chiffres



16 bénévoles
dont 6 ont reçu
une formation spécifique



180 lecteurs actifs,
en augmentation chaque année



5400 ouvrages livres pour tous
les âges, documents sonores
et périodiques



2900 prêts en augmentation
(au premier novembre)



3000 euros :
budget communal dédié
aux achats de livres

Les événements ponctuels, bébés-lecteurs, micro-crèche, école ont perduré en 2022.

La bibliothèque met des magazines à la disposition de tous, adhérents ou non. Il y en a pour tous les goûts : adultes, ados, enfants. Celui du mois en cours doit être consulté sur place, les numéros précédents peuvent être empruntés.

LE JARDIN

Invitant au calme, au songe et à l'imaginaire, nous avons dessiné un jardin permettant aux lecteurs de la bibliothèque de se ressourcer au milieu de la nature.

Afin de permettre une utilisation polyvalente, un vaste espace central permettra d'accueillir diverses manifestations. Au fond, une terrasse en bois crée un espace privilégié encourageant le lecteur à l'introspection et à la contemplation. Réalisée en Robinier (appelé communément Acacia) ; ce bois d'origine locale est particulièrement résistant, ne nécessite aucun traitement et ne participe pas à la déforestation !

UN JARDIN PERMETTANT DE SE RESSOURCER

La clôture en ganivelle de châtaignier, autre essence locale, ainsi que le dallage en pierres naturelles, participent à réaliser un aménagement le plus respectueux possible de l'environnement.

Les végétaux plantés seront également choisis pour leur apport à la biodiversité et leur insertion dans le paysage local !

MM. ALVAREZ et ROBERT, Botaany.



Le 25 mai 2022, l'Astroclub de Challans a initié une animation pour les enfants et le 7 juin une animation pour tous. Hélas, le ciel n'a pu être observé à cause de la mauvaise météo.



Café Lecture

Le 27 septembre, un café lecture a été organisé. Si vous avez un coup de cœur pour un livre quelque soit le thème, n'hésitez pas à venir en parler lors du prochain rendez-vous en février 2023.

Nouveautés : depuis le 18 octobre, un atelier généalogie se réunit tous les mardis à 20h. Si la recherche de vos ancêtres vous intéresse, n'hésitez pas à venir.

Le 22 novembre 2022 a eu lieu une information e-média à 20h, sur inscription, pour découvrir toutes les fonctions que propose cette application.



Astroclub

À VOS AGENDAS :

Plusieurs rendez-vous sont proposés pour des après-midi ou soirée jeux.

- Exposition interactive « Autopsie du polar » jusqu'au 20 janvier 2023 .
- Exposition « Saint Exupéry : du vent, du sable et des étoiles » de février à mai 2023. La soirée « Les voyageurs du soir » aura lieu le 17 mars 2023 en lien avec ce thème.
- Exposition « pirates et aventuriers » de juin à août 2023.

LE RECENSEMENT À PARTIR DU 19 JANVIER 2023

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 26 janvier 2023 ?

Contactez la commune : 02.51.22.80.52

VOS INTERLOCUTRICES



Ouria JOMIE



Nathalie BERNARD



Mireille GUERIN



Charlotte TANDRE



POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

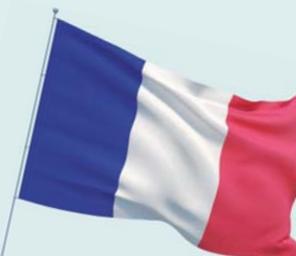
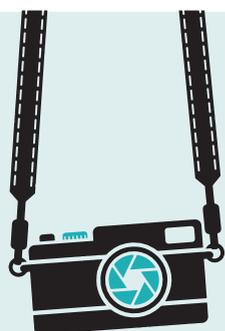
Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population,
rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



LA COMMUNE EN IMAGES...



La célébration du 8 mai 1945

La fête de la commune 31 juillet 2022



Journée du 5 décembre 2022



Cérémonie d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

NUMÉROS DES SERVICES DE SANTÉ

Médecin généraliste :

Dr LEAHU Léonora
9 rue Jacqueline Auriol - 02.51.96.16.88

Chirurgien-dentiste :

Dr UNGUREANU Romy Ramona
1 rue Jacqueline Auriol - 02.51.33.72.68

Ostéopathe :

BORECCA Clémence
2 rue des Fiefs - 06.73.23.67.55

DUSSEUX Stella

1 rue de l'Olivier - 06.33.50.58.13

RIVIERE Etienne

3 rue Jacqueline Auriol - 06.74.02.45.70

Kinésithérapeute :

COGREL Charlène et MICHALCZYK Sarah
1 rue de l'Olivier - 02.51.96.55.90

Podologue :

BAUCHARD Cécile
3 rue Jacqueline Auriol - 06.27.92.26.19

Infirmières :

BENEZY Hélène
et BOURASSEAU Laurence
1 rue Georges Clémenceau
02.51.95.73.82 - 06.72.12.31.21

TIRET Mireille

3 rue Jacqueline Auriol - 06.68.20.78.83

Psychologue :

LEROY Nolwen
2 rue des Fiefs - 07.50.04.77.21

Sages Femmes :

GAUTIER Alexie, BOBENRIETH
Bénédicte et CADIOU Lucie
2 rue des Fiefs - 07.82.20.92.48

Orthophoniste :

LAMBERT PETROW Dorothée
2 rue des Fiefs - 06.86.16.39.55

Pharmacie de la Vallée :

19 bis rue Georges clemenceau
02.51.22.84.51

Laboratoire de biologie médicale :

41 quai Gorin St Gilles Croix de Vie
02.51.55.03.36

Cabinet d'imagerie médicale :

17 Bd Georges Pompidou
St Gilles Croix de Vie
02.51.55.12.26

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Médecin de garde : 116 117

Gendarmerie : 17

9 rue des Vergers d'Eole
St Gilles Croix de Vie
02.51.55.01.19

Hôpital de la Roche sur Yon
(Urgences)
02.51.44.62.05

Centre Hospitalier Côte de lumière
Les Sables d'Olonne (Urgence)
02.51.21.86.20